



Comment faire respecter le droit de garde si abus ?

Par **pirate1920**, le 17/11/2017 à 11:18

BONJOUR

le jugement pour notre belle fille de 13 ans stipule qu'elle est chez nous avec son père et mes deux enfants (avec lui) d'un vendredi soir au jeudi suivant , une semaine sur deux.

Il y a 1 mois, la mère de sa fille lui a demandé de la conduire au sport le mercredi soir alors que c'était la semaine de sa mère, il est resté toute la soirée là bas puis l'a raccompagnée chez sa mère.

Il y a deux jours , sans prévenir, sa fille frappe à notre porte et s'assoit à table (semaine de sa mère) , elle précise que sa mère viendra la chercher dans 2 heures car elle a une séance de sport et qu'elle ne peut pas la rater !

Et que ce sera comme ça toutes les 2 semaines (là ou sa mère a la garde) .

Mon concubin déteste les conflits aussi il dit gentiment qu'il faut prévenir avant de venir , il n'en parle même pas à son ex.

C'est moi la méchante, mais je ne veux pas qu'elle vienne en plus du droit de garde.

Comment le faire comprendre et comment les obliger à respecter les termes du jugement ?

Si il y avait une urgence du côté de sa mère, je comprends, mais dans les faits c'est pour le confort de la mère .

MERCI

Par **cocotte1003**, le 17/11/2017 à 13:54

Bonjour, chacun des parents fait ce qu'il veut uniquement sur son temps de garde. Quand l'enfant est chez l'autre parent, il n'a rien à dire, ni imposer. En conséquence le papa peut ne pas emmener l'enfant à son sport, ni l'a laissé y aller avec sa mère. Il faut trouvera une solution qui respecte l'intérêt de l'enfant mais aussi votre vie privée ou tout interdire. A vous de voir, cordialement

Par **pirate1920**, le 17/11/2017 à 14:26

comment faire comprendre à l'ex qu'elle doit respecter ma vie de famille et ne pas déposer sa fille quand ça lui chante un soir de SA semaine pour qu'elle puisse aller faire son sport seule ou autre ?
par des moyens légaux?

Par **cocotte1003**, le 17/11/2017 à 15:37

Vous demandez au papa de régler la situation avec la mère. Vous, vous n'avez pas à intervenir puisque ce n'est pas votre enfant. Par contre si le papa n'est pas là, vous pouvez lui expliquer que vous ne voulez pas recevoir sa fille quand il n'est pas là, cordialement